



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
auprès des Nations Unies  
238 East 68th Street  
New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 517-9030  
Fax: (212) 517-3032

## INTERVENTION

DE  
S.E L'AMBASSADEUR PAUL BADJI,  
REPRÉSENTANT PERMANENT ET CHEF DE  
LA DELEGATION DU SENEGAL  
AU

DIALOGUE DE HAUT NIVEAU  
DE L'ASSEMBLEE GENERALS DES  
NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS  
INTERNATIONALES ET LE,  
DÉVELOPPEMENT,  
(New York, les 14 et 15 septembre 2006)

**Vérifier au prononcé**

**Madame la présidente,**

Le Sénégal salue la décision lucide et opportune de l'Assemblée générale de placer un thème aussi pertinent que les migrations internationales et le développement, en bonne position de l'Agenda de sa 61<sup>ème</sup> session.

Il s'agit là d'une reconnaissance de la contribution inestimable des migrants au développement de leurs sociétés, d'accueil comme de départ, même si il s'avère que la migration est également source de préoccupations.

Cette rencontre devrait nous permettre de poser des jalons importants dans le sens d'une coopération internationale mieux concertée et plus féconde en matière de gestion des migrations. Là comme ailleurs, l'unilatéralisme ne peut être porteur que de tensions.

Si la raison principale qui dicte le choix des candidats à l'émigration est la recherche d'un mieux-être social, il reste que les effets induits par la mondialisation et la libéralisation économique ont accentué ce fait, entraînant le déclenchement de mouvements sans précédent.

Au Sénégal, des secteurs comme la pêche, l'agriculture et les industries agroalimentaires qui étaient pourvoyeurs d'emplois, subissent aujourd'hui les contrecoups de cette libéralisation et les distorsions du marché mondial. Il s'ensuit une désertion de ces secteurs, synonyme d'accroissement du chômage, d'une part, et de baisse de productivité et de revenus, d'autre part.

Dans un tel contexte, toute tentative visant à enrayer les déplacements de populations, en particulier des jeunes diplômés, travailleurs, qualifiés ou en chômage, vers des régions plus propices à leur épanouissement, peut se révéler inefficace.

**Madame la Présidente,**

La manne financière importante provenant de l'épargne que les migrants injectent dans leurs pays d'origine, n'est pas une panacée pour le développement parce qu'elle emprunte, le plus souvent, une destination peu propice à l'investissement productif. Elle peut même avoir des effets pervers en plaçant les pays qui en bénéficient dans une situation de dépendance.

L'incidence de ces transferts sur le progrès économique reste minime, comparée aux pertes consécutives à la fuite des cerveaux, en termes de déficit en ressources humaines et intellectuelles et de main d'oeuvre qualifiée, mais aussi de non-retour d'investissements consentis pour la formation desdites ressources. Il faut y ajouter les frustrations subies par les populations qui sont privées de leurs droits fondamentaux à la santé, à l'éducation et au développement par des systèmes sanitaires et scolaires ainsi qu'une économie, incapables de satisfaire leurs besoins.

C'est dire que la relation entre **développement et disponibilité en ressources humaines** fait de la fuite des cerveaux le coeur de la problématique **Migration/Développement**.

En un mot, c'est le concept même du développement durable qu'il nous faut revisiter sous le prisme de la circulation des personnes dans un monde globalisé, au même titre que celle des biens, des services et des capitaux.

Le Sénégal s'est inscrit dans cette dynamique en mettant en place le projet « **Retour vers l'Agriculture (REVA)** », lancé récemment par le Président Abdoulaye WADE, pour encourager le développement intégré, en priorité des zones émettrices de migration, et en prenant d'autres initiatives telles que la promotion **de l'accès à la micro finance**, la création du **Fonds de promotion de la Jeunesse (FPJ)** et d'**une Agence de développement des Petites et moyennes entreprises (ADPME)**...

Participent aussi de cette volonté, le Projet TOKTEN, défini avec le PNUD, en vue d'impliquer les compétences expatriées dans le processus national de développement, et l'**adoption, en 2001, d'un Plan d'Actions pour le retour des émigrés et leur réinsertion dans le tissu économique.**

**Madame la Présidente,**

En évoquant le rôle crucial et primordial de l'effort national, je n'occulte point l'importance du partenariat international, d'autant plus indispensable que nous assistons à la recrudescence de la migration clandestine qui prend les allures d'un drame humain.

Devant les limites de ses moyens pour endiguer un phénomène dont l'ampleur a pris des proportions sans précédent, le Sénégal a lancé des opérations conjointes avec les pays de l'Union européenne dans le cadre du Plan Frontex. C'est ainsi qu'un Accord a été signé, en août dernier, avec l'Espagne, prévoyant la surveillance des côtes par des moyens maritimes, aériens et terrestres. Ces opérations commencent à porter leurs fruits.

Par ailleurs, une Convention-Cadre est en train d'être négociée avec la France pour assurer une gestion concertée des flux migratoires entre nos deux pays.

Mais, nous le soulignons avec force, la gestion des migrations internationales ne doit ni ne peut être limitée à des mesures sécuritaires. On n'arrête pas la mer avec ses bras.

C'est ainsi qu'est né ce qu'il est convenu d'appeler l'esprit de Rabat après la Conférence eurafricaine des 10 et 11 juillet 2006, qui a permis d'adopter **une Déclaration et un Plan d'action** visant à donner aux pays africains et européens les moyens de mieux appréhender et de contrôler le phénomène migratoire.

Il faut donc se résoudre à l'évidence et reconnaître qu'aucune politique d'endiguement ne pourra raisonnablement prospérer si on ne réunit pas les conditions nécessaires pour fixer les potentiels candidats chez eux, en agissant, dans une synergie des efforts, contre la persistance de la pauvreté et du chômage qui croissent de manière exponentielle dans plusieurs secteurs.

**Madame la Présidente,**

Le Sénégal est convaincu que toute initiative visant à faire des migrations un vecteur de développement, doit s'adosser sur les principes de responsabilités partagées, d'intérêts communs et de co-développement, tout comme elle doit combiner les actions suivantes :

*Premièrement* : Lutter contre l'émigration clandestine parce qu'elle fait le lit de toutes sortes de trafic et d'abus et peut constituer une source d'insécurité et de tensions. Des mesures de renforcement de la coopération opérationnelle et logistique permettront d'améliorer le contrôle et la surveillance des frontières et de réduire les flux massifs de migrants irréguliers qui ont ému, ces derniers temps, les populations des pays d'accueil provoquant des réactions xénophobes. Pour sa part, le Sénégal a opté pour l'émigration clandestine tolérance zéro.

*Deuxièmement* : Promouvoir la migration légale et stabiliser les flux -migratoires, notamment par une campagne concertée d'information et de communication; c'est le meilleur moyen d'en enrayer les effets pervers. Il faut dire que le refus systématique du visa, qui donne à certains le sentiment de ne pas avoir la possibilité d'aller visiter d'autres pays pour y mener des activités professionnelles normales ou s'ouvrir à d'autres cultures, peut conduire ceux qui en sont victimes à l'exploration de solutions de désespoir et à des comportements regrettables ; c'est cela qu'exploitent des bandes mafieuses qui opèrent aussi bien dans les pays émetteurs que dans les pays d'accueil. Il faut les combattre avec la dernière vigueur.

*Troisièmement* : Accepter et respecter pleinement les droits et la dignité des migrants et de leurs familles pour renforcer et rendre crédible la gestion concertée des migrations. La notion de co-développement n'a de sens que si elle offre plus de possibilités aux migrants de connaître de leurs droits et de leurs devoirs, à travers le respect effectif, par tous les États, des normes internationales y relatives ; cela inclut le droit à la santé et à l'éducation, ainsi que la protection des couches vulnérables de la société, les femmes et les jeunes.

Pour terminer, je voudrais me féliciter des propositions pertinentes du Secrétaire général que mon pays appuie fortement, notamment celle relative à la mise en place d'un Forum consultatif mondial permanent pour assurer le suivi de ce processus.

Si cette recommandation était adoptée, le Forum viendrait utilement compléter les mécanismes d'échanges et de coopération bilatérale et interrégionale déjà existants.

Je vous remercie de votre attention.